

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Colloque en partenariat avec la FSU : le travail c'est la santé ?**  
**Du mardi 10 mai 2011**

à envoyer à  
SNES Observatoire, 24 rue Marc Sangnier, 35200 Rennes  
e-mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu), tél 02 99 84 37 00 Fax : 02 99 36 93 64

Nom : ..... n° adhérent :

Prénom : ..... discipline :

Adresse personnelle :

Etablissement :

Tel : ..... Fax : ..... E-mail :

- **N'oubliez pas de déposer auprès de votre Chef d'établissement la demande de congé pour formation syndicale **avant le 10 avril 2011****
- **Pensez à nous adresser votre bulletin d'inscription.**
- **Les modalités pratiques de la journée vous seront communiquées dès que possible.**

**MODELE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE**

*à reproduire de façon manuscrite ou sur traitement de texte  
et à déposer auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date de début de stage.  
(une demande est à faire pour chaque stage)*

Nom ..... Prénom ..... Grade et fonction ..... Etablissement .....

à Monsieur le Recteur

S/C de M. ....(1)

Conformément aux dispositions (2) de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ; de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

du ..... au ..... (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par le Secrétariat (académique) ou (départemental) du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10.02.95).

A.....Le.....Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non).

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.